

Règlement intérieur

La ludothèque est un lieu d'accueil, d'échanges et de rencontres autour du jeu. **Nous invitons tous les visiteurs à maintenir des échanges cordiaux et bienveillants, tant envers les autres usagers qu'envers l'équipe des ludothécaires**, afin que chacun puisse profiter d'un environnement agréable, respectueux et sûr. Dans le but de maintenir un environnement convivial, il est important de prendre connaissance des points suivants :

Accès

- ✖ La ludothèque est ouverte à tout le monde. Toutefois :
 - Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte qui les surveille dans leur usage du jeu et dans leur rapport aux autres. Dès 6 ans, les enfants peuvent venir jouer non accompagnés mais le personnel de la ludothèque n'est pas responsable des allées et venues.
 - Par mesure sanitaire, il est important de ne pas venir ou de ne pas emmener votre enfant lors de maladie contagieuse.
 - L'accès à la ludothèque est strictement interdit aux animaux (exception faite pour les chien-guides d'aveugle).
 - **Tous les objets roulants, y compris** les poussettes, doivent être laissés à l'extérieur (sauf si bébé dort dedans).
- ✖ Vérifier les horaires d'accueil qui peuvent être modifiés (activités spécifiques ou fermetures exceptionnelles).

Organisation

- ✖ Les ludothécaires se réservent le droit d'intervenir auprès des personnes (adultes et enfants), lorsque celles-ci se mettent ou mettent les autres en dangers, détériorent le matériel ou ne respectent pas le règlement de la ludothèque. **Une exclusion temporaire peut être décidée.**
- ✖ Les ludothécaires sont disponibles pour toutes les personnes et ne peuvent donc l'être pour une seule en particulier. C'est pourquoi, la participation active des adultes est nécessaire durant le temps de jeu.
- ✖ L'usage du téléphone n'est pas autorisé (sauf en cas d'urgence).
- ✖ Par mesure d'hygiène : nourriture et boissons sont interdites dans la ludothèque et sur les espaces de jeu lors d'activités hors mur (sauf tétée du bébé).
- ✖ **Après avoir joué, merci de ranger chaque jeu à sa place. Pour les jeux de société, vérifiez également que le contenu soit complet.**
- ✖ Quelques minutes avant la fermeture : **tout le monde range la ludothèque.**

Emprunts

- ✖ Les emprunts peuvent se faire jusqu'à **30 minutes** avant la fermeture.
- ✖ Une **cotisation annuelle de 30 CHF est demandée**, payable **uniquement en cash ou via Twint**.
- ✖ Il est demandé aux usagers de **bien compter les pièces et de contrôler le jeu** au moment de l'emprunt. **Lors du retour, celui-ci sera contrôlé par les ludothécaires.**
- ✖ Lors de la perte d'une pièce ou endommagement d'un jeu, le remplacement de la pièce/jeu, ou l'acquittement d'une amende sera exigé. Dans le cas contraire, **l'interdiction d'emprunt de jeux peut être décidée**, jusqu'à régularisation de la situation.

Recommandation

- ✖ Une durée de jeu de 1h30 maximum est conseillée.

Lu et approuvé le :

Signature :